



RESTAURATION COLLECTIVE

un bien que la cgt défend depuis... toujours !

octobre 2020

RESTAURATION COLLECTIVE : QUELQUES PETITS RAPPELS !

En 2019, la mise en place des CSE a contraint la négociation d'un nouvel accord.

Ce nouvel accord avait pour objectif de maintenir une gestion mutualisée de la restauration. Il a été signé par toutes les organisations syndicales représentatives, sauf la CFE-CGC. Il correspond à notre volonté du maintien d'une restauration collective de qualité dans tous les restaurants, y compris ceux « économiquement fragiles ». Les gros restaurants finançant les petits. L'accord précédent était un accord délégué qui confiait la gestion à l'entreprise, ce qui n'était pas sans poser des problèmes de transparence et de contrôle.

N'oublions pas que la restauration fait pleinement partie des Activités Sociales et Culturelles !

Pour répondre à cette problématique, les Organisations Syndicales ont imaginé un tout autre système.

Dans le nouvel accord, ce sont les CSEE qui décident ! Tous les CSEE qui ont opté pour une restauration mutualisée ont voté pour leur représentant.

Les Organisations Syndicales signataires et les salariés alloués à la restauration préparent les dossiers afin que les budgets soient utilisés au mieux dans l'intérêt des salariés. Ces dossiers sont ensuite soumis aux représentants des CSEE qui entérinent ou non par leur vote !

Pour être au plus près du terrain, des comités de restauration se mettent progressivement en place dans chaque restaurant orange. Ils auront pour mission de faire remonter les problèmes de leur restaurant via leur représentant CSEE. Les comités de restauration seront composés d'un membre par organisation syndicale signataire et de 3 convives.

LA SITUATION DES SALARIÉS DE SCE ET D'OFS !

Les CSE de SCE et d'OFS ont refusé de mutualiser leur budget pour des raisons que nous ne partageons pas mais que nous respectons !

Les salariés de ces deux périmètres, du fait de ce choix, se retrouvent à payer un tarif externe variant selon les sites entre 17€ et 35€ (site de Lanester). En contrepartie ils bénéficient de la politique décidée par les élu-e-s CFE-CGC qui ont obtenu la majorité absolue sur ces deux CSE.

LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA RESTAURATION !

Aujourd'hui, nous nous heurtons à un problème de taille. Le budget de la restauration ne permet pas de maintenir à la fois une restauration collective de qualité telle que nous la connaissons, et de verser une indemnité forfaitaire pour les salariés contraints par la crise sanitaire de travailler à domicile.

Les représentants des CSE ont cependant réussi à voter une prime panier, versée sur les salaires pour compenser la période de confinement. Leur volonté est bien sûr d'aller au-delà et de continuer à compenser le travail à domicile durant toute la crise sanitaire !

Cette situation inédite a conduit les organisations syndicales à demander à la direction d'Orange un budget complémentaire, permettant d'assurer tout à la fois une restauration collective, et une indemnité pour les salarié-e-s travaillant à domicile. Cette requête pourtant urgente était pour l'instant restée sans réponse !

RE-NÉGOCIATION DE L'ACCORD SUR LA RESTAURATION

Sous la pression de certains salariés de SCE et d'OFS, mécontents de la politique de restauration de leur CSE, l'entreprise a décidé de façon unilatérale de revoir l'accord. Nous ne comprenons pas cette position. C'est en toute conscience que les salariés de CSEE ont voté majoritairement pour les élu-e-s de la CFE-CGC qui n'ont jamais caché leur politique de restauration ! Orange doit respecter le choix des urnes ! Si les salariés de ces deux périmètres sont mécontents, ils doivent demander des comptes à leurs élus !

La CFE-CGC a déjà attaqué l'accord au tribunal. Elle a perdu en 1^{ère} instance. L'entreprise et les organisations syndicales signataires sont ensemble allées défendre l'accord ! Pourquoi un tel revirement de la part de l'entreprise ! C'est incompréhensible !

La CGT refuse que les salariés des autres CSEE deviennent des otages !

Nous ne le dirons jamais assez, les CSEE de SCE et d'OFS peuvent mutualiser leur budget restauration à tout moment et ainsi mettre fin à tous les différends !

La CGT refusera de valider un avenant à l'accord qui permettrait à des CSE d'Orange, quels qu'ils soient, d'utiliser les restaurants mutualisés comme des prestataires de services. Nous sommes :

- Pour que tous les CSEE d'Orange aient la même politique tarifaire.
- Pour que les gros sites continuent de payer pour le maintien des plus petits !
- Pour que les titres restaurant restent attribués selon les modalités actuelles, **donner le choix aux salariés entre les titres restaurant et la restauration collective conduirait à plus ou moins longs termes à la fermeture d'un grand nombre de restaurants.**
- Contre le paiement dans la restauration collective avec des titres restaurant.

Pour résumé, nous sommes contre toutes les décisions qui pourraient mettre à mal la restauration collective et pour la solidarité entre tous les CSEE d'Orange.

CE QUE VOUS PROPOSE LA CGT ?

**AIDEZ NOUS POUR QUE LA DIRECTION REVIENNE À LA RAISON
SIGNEZ NOTRE PÉTITION EN LIGNE POUR :**

- L'octroi **immédiat** par l'entreprise d'un budget supplémentaire permettant le maintien de la restauration collective, et une indemnisation des personnels en travail à domicile, et ce, durant toute la période du Covid-19
- Pour le maintien et la défense de l'accord actuel sur la mutualisation de la restauration

**Pour y parvenir, nous vous proposons de signer notre pétition en scannant le flash QR Code
ou de cliquer sur le lien ci-dessous :**

<http://chng.it/jMz68yQN6M>



ENSEMBLE DÉFENDONS LA RESTAURATION COLLECTIVE ET SOLIDAIRE !